

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

**EXTRAIT**  
**du registre des Délibérations du Comité Syndical**

**DELIBERATION n°1**  
**Orientations budgétaires**  
**2016**

**Séance du 03 février 2016**

L'an deux mille seize  
le 03 février à 17 heures 30

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 18

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni dans les locaux du Syndicat 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Membres qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation :  
27 janvier 2016

**Etaient présents :** Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine CUNET, Marie-Laure DALPHIN, Françoise GASTEL, Sylvie LE HIR, Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENET.

**NOTA :**  
Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché au  
local du syndicat  
en février 2016.

**Etaient excusés :** Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Christophe LIME.

Le Président  
Ludovic FAGAUT,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Avant d'exposer les orientations budgétaires pour 2016, M. FAGAUT fait état des nouvelles dispositions fixées par l'article 107 de la Loi NOTRe nécessitant la production d'un rapport sur les orientations budgétaires.

M. FAGAUT décline ensuite les orientations de la politique budgétaire 2016 telles que détaillées dans le rapport fourni et joint à la convocation.

Après avoir débattu, le Comité syndical valide à l'unanimité les orientations budgétaires pour 2016.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,



Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le - 8 FEV. 2016

Ludovic FAGAUT

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

## RAPPORT

### Préambule

Le débat d'orientation budgétaire a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

### **1. BILAN SOMMAIRE DE L'ANNEE 2015**

Les orientations budgétaires (OB) 2015 ont été présentées le 27 janvier 2015 et le budget primitif (BP) 2015 voté le 24 février 2015.

Complémentairement, une décision modificative (DM) n°1 portant sur des mouvements de crédits au sein de la section d'investissement a été votée le 20 octobre 2015.

Conformément aux validations budgétaires et sur la base de la programmation du plan gestion du marais de Saône, les principales actions suivantes ont été réalisées en 2015 (montants indiqués en TTC) :

- **Troisième tranche du schéma de valorisation** : platelages (13 ml et 85 ml), aménagement de deux mares pédagogiques, 5 barrières de fermeture de chemins : 31 428,18 € (FCE) et pose de 2 écompteurs supplémentaires : 6 960 €, panneaux routiers : 710,94 €, remplacement de signalétique : 722,74 € ;
- **Aménagement du ruisseau des marais en génie végétal** (37 920 €, JURA NATURA SERVICES) ;
- **Finalisation des travaux de restauration d'une moliniaie** (33 195 €, ONF) ;
- **Révision du plan de gestion** (17 140,50 €, BCD Environnement) ;
- **Réfection d'une portion du chemin GR595** (3 636 €) et pose de deux gabions (1 500 €) (CLIMENT) ;
- **Coupe d'arbres dangereux (peupliers)** : 3 835,16 € et valorisation des bois (recettes : 2 128,65 €) (COFORET) ;
- **Suivi de la qualité des eaux 2013/2014** (état n+5, programme DCE, cabinet SAGE Environnement) : paiement du solde : 1 392 € ;
- **Suivi complémentaire 2015 de la qualité des eaux** : paiement des analyses : 1 876,63 € ;
- Finalisation de l'inventaire mycologique par la SHND : 750 € ;
- **Suivi avant-travaux et post-travaux de la nappe d'eau du sol** (parc de sondes avec enregistrements en continu : 5 938,38 €, installation de 7 nouveaux piézomètres et acquisitions de données climatiques : 184,80 €) : interprétation des données 2015, **suivi thermique de ruisseaux DCE** (réalisation en régie) ;
- Poursuite de la politique d'**acquisition foncière** sur le territoire du marais : finalisation de deux dossiers pour **1 ha 95 a 55 ca** (5 979,91 €) ainsi que de **2 ha 18 a 13 ca** en cours d'acquisition (acte signé sans paiement ou promesse de vente signée) ;

- **Recrutement d'un agent technique** par le biais de l'association ADS (6 047,27 €, 275 heures) ;
- **Entretien des sentiers et débroussaillage divers** par les Chantiers départementaux (8 000 €) ;
- **Gestion des candidatures pour le pâturage** et suivi du pâturage (7 conventions, 40 chevaux) ;
- **Suivi des dossiers transversaux** liés à l'urbanisme des communes (PLU de Saône, La Vèze et Morre), à l'assainissement (mise à disposition de données en direction des bureaux d'études) et à l'aérodrome de Besançon-La Vèze ;
- **Veille réglementaire « mauvaises pratiques »** observées sur le bassin versant et transfert des informations à la Direction de l'Eau de la Ville de Besançon ;
- **Lutte contre les espèces végétales invasives** : travaux en régie (arrachage d'une station de bambous, contrôle des renouées du Japon) avec l'Agent technique et les chantiers départementaux) ;
- **Renouvellement du matériel informatique**, 3 postes et réseau (6 576 €) ;
- **Publication d'un numéro du « Journal du marais »** (4 254,55 €) ;
- **Communication au travers des médias** (articles de presse dans les journaux locaux) ;
- **Organisation et co-organisation de 19 visites guidées/animations extérieures** (3 850 € et 432 € le dépliant) à destination du grand public, des scolaires et du public handicapé (278 participants) et de **11 visites guidées en régie** (309 personnes). Au total 277 scolaires ont été sensibilisés. *En complément 5 classes ont été retenues dans le dispositif « sur la piste des ENS » organisé par le Département soit environ 133 scolaires ;*
- **Participation à la Diagonale du Doubs** (stand et boucle de découverte) : 500 €.

## 2. PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2016

Pour rappel, les axes principaux du plan de développement du Syndicat présentés lors du Comité du 20 octobre 2015 sont consacrés à :

- la restauration des milieux naturels et la poursuite de leur entretien ;
- la restauration du fonctionnement hydraulique de la zone humide ;
- les acquisitions foncières en conformité avec le plan de gestion ;
- l'amélioration de la valorisation de l'espace en travaillant sur la visibilité du site aux niveaux des points d'entrée mais également en développant le rôle pédagogique du Syndicat ;
- la prévention liée aux aménagements existants : la zone industrielle de Saône, l'aérodrome de la Vèze, la route nationale 57.

Les grandes orientations de la politique budgétaire suivantes sont proposées pour 2016 en adéquation avec le plan de développement présenté lors du Comité du 20 octobre 2015.

### **1. Finaliser les opérations en cours**

- Confortement des barrages seuils sur les ruisseaux.

### **2. Mettre en œuvre la deuxième année du plan de gestion 2015/2019**

#### **❖ GESTION DE L'EAU, DES HABITATS ET DES ESPECES :**

##### **● Poursuivre et développer la restauration hydraulique des milieux aquatiques :**

- Etude stade avant-projet définitif de reméandrement du ruisseau du Pontot et traçage des eaux ;
- Travaux d'entretien sur ruisseaux (CDEI) ;

- Travaux d'entretien des périmètres immédiats (Assistance à la Ville de Besançon)
- **Réaliser des opérations de réouverture** : Préparation de travaux d'ouverture ;
- **Mettre en place ou poursuivre un entretien par pâturage** : Organisation du pâturage sur les zones aménagées (52,5 hectares au total) ;
- **Mettre en place un entretien par fauche** : Maintien de l'état optimal d'ouverture
  - Assurer un entretien des zones en voie d'enfrichement dans les parcs de pâturage (aulnes, bourdaine) par le biais de chantiers d'insertion, de travaux en régie réalisés par un agent technique ou travaux mécaniques ;
  - Etablir un plan d'entretien du site.
- **Lutter contre les espèces invasives** ;
- **Veiller à la cohérence des actions menées par les propriétaires de terrains** du marais.

❖ **REGLEMENTATION ET FONCIER :**

- **Poursuivre et développer les missions d'accompagnement et d'appui aux collectivités et aux différents partenaires** : objectif de résorption des points de vigilance (aérodrome, route nationale 57, Zone industrielle de Saône, assainissement des Communes), participation à diverses réunion/échanges (animation), organisation d'une réunion publique en fin d'année ;
- **Poursuivre le programme de maîtrise foncière ou d'usage** : démarchage des propriétaires de terrains du marais, relance du droit de préemption ENS à mettre en place par le Conseil départemental.

❖ **INFORMATION ET PARTENARIAT :**

- Poursuivre et développer les **missions d'accompagnement** et d'appui aux différents partenaires pour la prévention/l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques (animation) ;
- Mettre en œuvre le **schéma de valorisation** :
  - Enquête de satisfaction ;
  - Rédaction et diffusion du journal du marais (2 numéros) ;
  - Evènementiels 2016 : Fête du marais (formule restant à définir) ;

❖ **SUIVI, ETUDES ET EVALUATION :**

- Suivre les **fluctuations des niveaux d'eau** du marais ;
- Suivi de la **qualité des eaux** : analyses spécifiques hors DCE ;
- Suivi des **espèces animales patrimoniales** ;
- Mise à jour de la **base de données (SIG)** : occupation du sol, données naturalistes,... ;
- Evaluer la gestion en fin d'année 2016 (bilan annuel).

**3. Assurer la présence de moyens humains nécessaires pour mettre en œuvre les actions projetées ainsi que l'équipement de travail associé :**

- Dont recrutement d'un agent technique dans le cadre d'un contrat aidé type contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE),
- Dont recrutement d'un Service civique pour la partie animation (communication sur site, réalisation d'une exposition pour les collégiens, participation à la rédaction du journal).

### **3. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES**

En application de l'article L. 2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement.

Chaque autorisation de programme (AP) ou d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) correspondants.

Il est proposé de ne pas recourir à des autorisations de programme.

### **4. INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE**

#### **Objet du Syndicat (selon les Statuts)**

Le syndicat a pour objet :

- de réaliser ou faire réaliser des études destinées à assurer la protection des fonctions biologique, hydrologique et écologique du marais,
- d'étudier et de mettre en œuvre des actions de protection, de réhabilitation et de valorisation du marais,
- de procéder aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de son objet,
- d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de gestion du marais,
- de proposer les modalités de gestion du marais,
- de veiller à la cohérence des actions ou aménagements entrepris par des tiers sur le bassin versant du marais de Saône,
- de favoriser le développement des activités économiques et touristiques.

**Date de création** : 20 septembre 2000

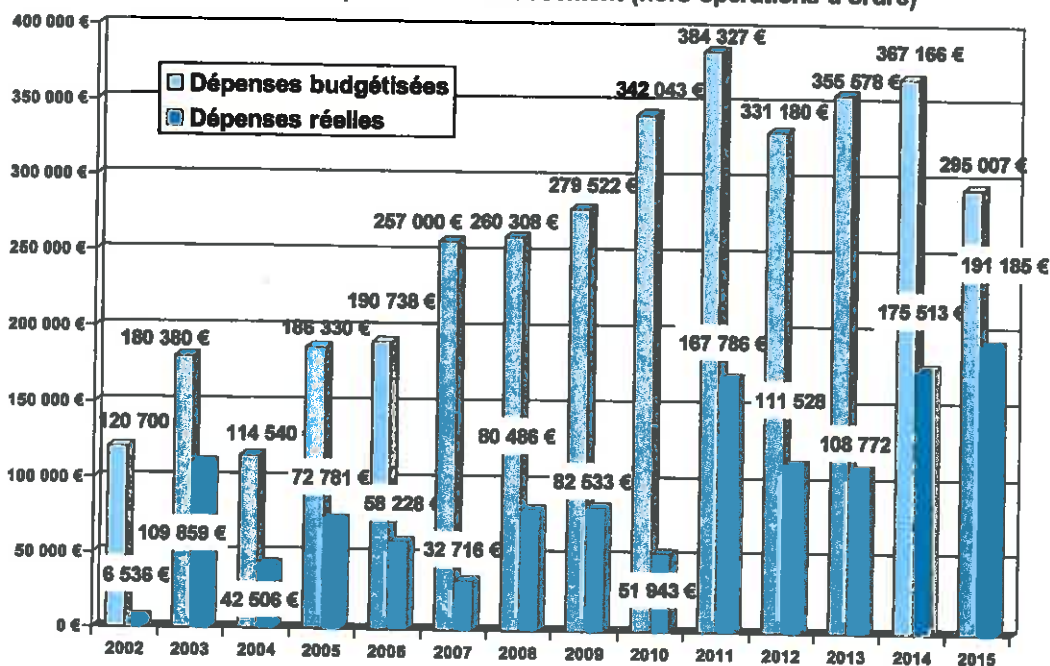
**Nomenclature budgétaire et comptable** : Plan de comptes M14 développé sans présentation croisée par fonction (à titre dérogatoire) – Budget voté par nature

#### **Données sur l'évolution budgétaire**

Voir pages suivantes

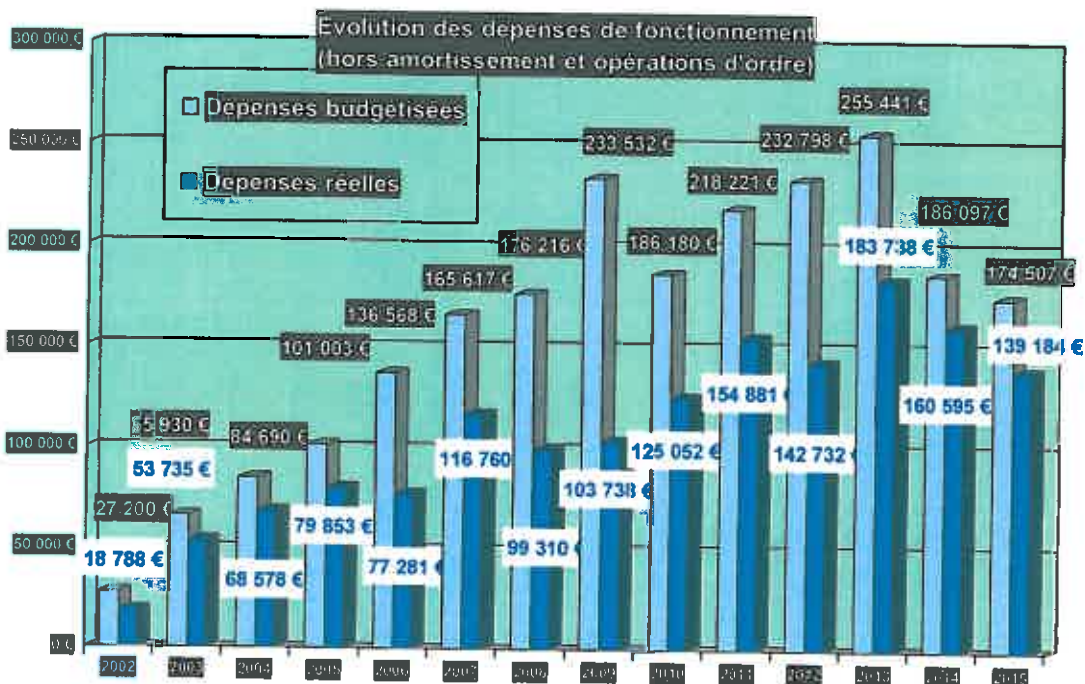
## SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE

**Evolution des dépenses d'investissement (hors opérations d'ordre)**



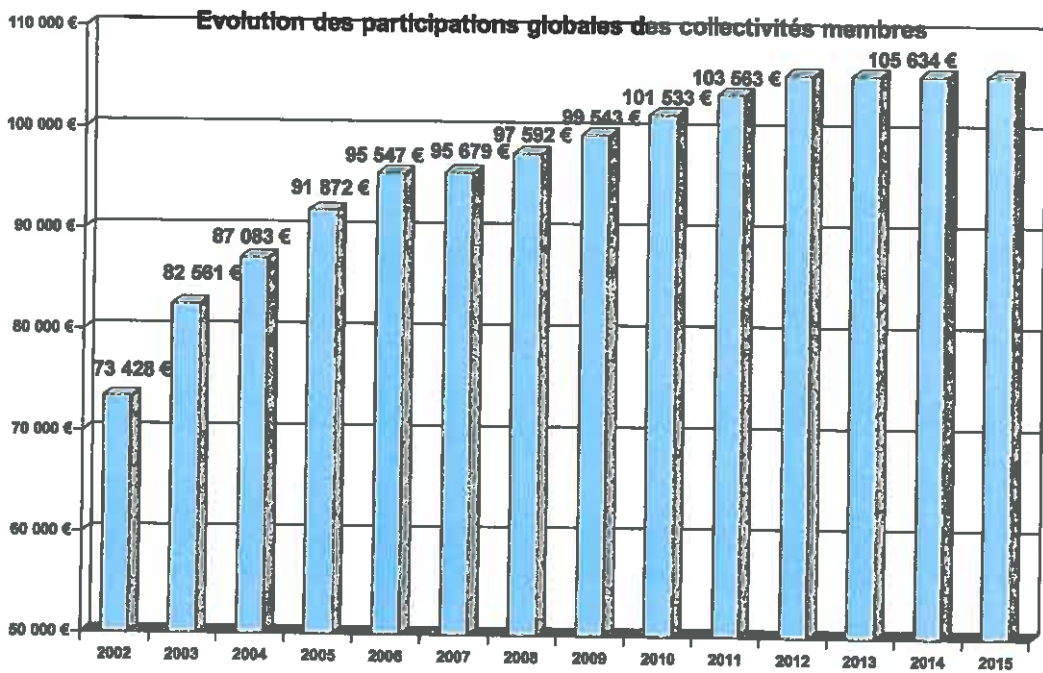
## SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE

**Evolution des dépenses de fonctionnement (hors amortissement et opérations d'ordre)**



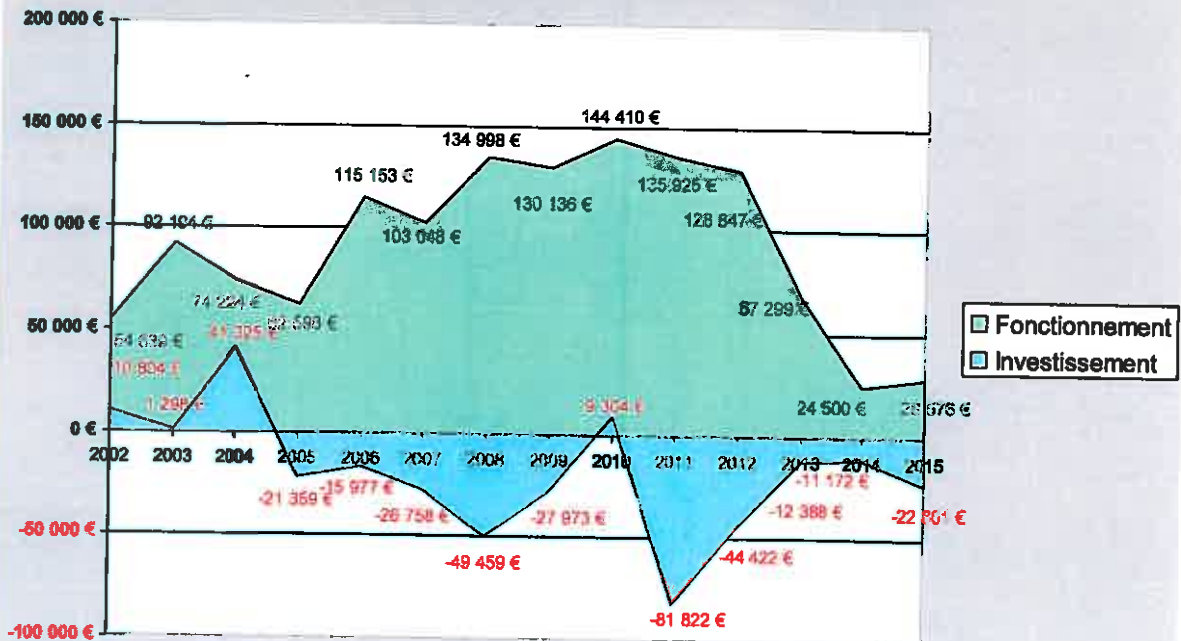


## SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE



## SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE

**Bilan financier par année (hors restes à réaliser)**



## Evolution des dépenses et des effectifs de personnel

### Effectif 2015 :

2 chargés de mission (100 % et 80%) et 1 secrétaire (40%)

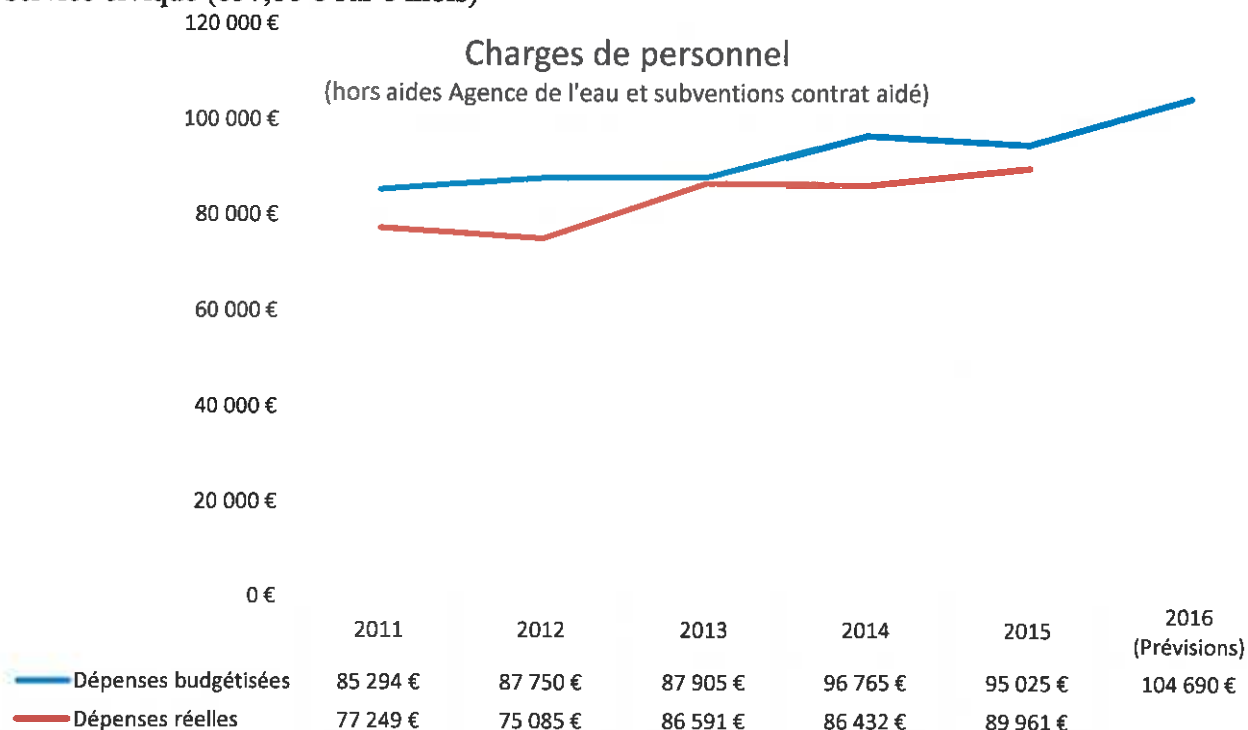
1 agent technique (contrat de mise à disposition par l'association d'insertion ADS) : 275 heures

### Prévisions 2016 :

2 chargés de mission (100 % et 80%) et 1 secrétaire (40%)

1 agent technique (contrat aidé CUI-CAE) : 940 heures – aide estimative de 7 000 €

1 service civique (637,86 € sur 6 mois)



### Avantages en nature :

Néant

### Temps de travail :

35 heures hebdomadaires (règlement ARTT du 29 octobre 2002)

## **5. GESTION DE LA DETTE**

Aucun emprunt n'est ou n'a été contracté par le Syndicat.



ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

**EXTRAIT**  
**du registre des Délibérations du Comité Syndical**

**DELIBERATION n°2**  
**Demande de financement**  
**2016 pour les postes de**  
**chargés de missions**

**Séance du 03 février 2016**

L'an deux mille seize  
le 03 février à 17 heures 30

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 18

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 18

Date de la convocation :  
27 janvier 2016

NOTA :  
Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché au  
local du syndicat  
en février 2016.

Le Président  
Ludovic FAGAUT,

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni dans les locaux du Syndicat 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

**Etaient présents :** Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Françoise GASTEL, Sylvie LE HIR, Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENET.

**Etaient excusés :** Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Christophe LIME.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

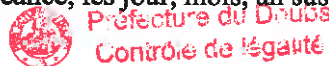
M. FAGAUT présente le dossier des aides au fonctionnement pour les postes de Chargés de missions auprès de l'Agence de l'eau pour l'année 2016.

Sur la base des niveaux de subvention, le montant de l'aide 2016 pour chaque poste serait le suivant :

| Chargés de missions | Rémunération + charges 2016 | Aide prévisionnelle 2016 |
|---------------------|-----------------------------|--------------------------|
| Poste 1             | 38 664 €                    | 20 105 €                 |
| Poste 2             | 36 148 €                    | 23 496 €                 |

A l'unanimité le Comité syndical décide de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'eau pour les postes de Chargés de mission en 2016 et autorise le Président à demander les subventions correspondantes ainsi qu'à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.



Reçu le - 8 FEV. 2016

Pour extrait conforme  
Le Président,

Ludovic FAGAUT

ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Comité Syndical

DELIBERATION n°3  
Service civique

Séance du 03 février 2016

L'an deux mille seize  
le 03 février à 17 heures 30

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 18

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni dans les locaux du Syndicat 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Membres qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation :  
27 janvier 2016

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Françoise GASTEL, Sylvie LE HIR, Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENET.

NOTA :  
Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché au  
local du syndicat  
en février 2016.

Etaient excusés : Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Christophe LIME.

Le Président  
Ludovic FAGAUT,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT expose les différents éléments du dispositif de service civique destiné aux jeunes de 16 à 25 ans institué par la loi du 10 mars 2010.

Considérant que le service civique est un dispositif qui répond aux finalités des projets du Syndicat par le développement d'actions complémentaires d'intérêt général répondant aux nouveaux enjeux sociaux et de l'intérêt à développer des actions de sensibilisation à l'environnement auprès de différents publics,

A l'unanimité, le Comité décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein du Syndicat mixte du marais de Saône et de fixer le montant de la prestation de subsistance à 7,43% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique.

Dans l'objectif d'un début prévisionnel de mission au 01 mars prochain, le Comité autorise le Président à :

- à demander l'agrément correspondant,
- à sélectionner le candidat retenu et à signer le contrat correspondant,
- à verser l'indemnité mensuelle minimale (7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique soit 105,96 euros au 1er janvier 2016),
- et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.



Reçu le - 8 FEV. 2016

Pour extrait conforme  
Le Président,

Ludovic FAGAUT

**DEPARTEMENT  
DU DOUBS**

**Syndicat Mixte du Marais de Saône**

**ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON**

**EXTRAIT**

**du registre des Délibérations du Comité Syndical**

**DELIBERATION n°4  
Contrat aidé CUI CAE**

**Séance du 03 février 2016**

L'an deux mille seize  
le 03 février à 17 heures 30

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 18

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni dans les locaux du Syndicat 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Membres qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation :  
27 janvier 2016

**Etaient présents :** Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Françoise GASTEL, Sylvie LE HIR, Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENET.

**NOTA :**  
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en février 2016.

**Etaient excusés :** Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Christophe LIME.

Le Président  
Ludovic FAGAUT,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT présente la proposition de contrat aidé pour l'agent technique en remplacement de la prestation auprès d'une association d'insertion. Il complète en présentant les avantages liés à ce contrat : augmentation du nombre d'heures de travail et diminution des coûts pour le Syndicat, rémunération fixe pour le salarié et mutualisation possible par une mise à disposition de l'agent auprès des Communes membres (cadre à définir).

Après discussions, le Comité syndical valide à l'unanimité la proposition de contrat aidé (CUI-CAE) et autorise le Président à demander les aides correspondantes, à signer le contrat et tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,



Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le - 8 FEV. 2016

Ludovic FAGAUT

**DELIBERATION n°5**

**Visites guidées : modalités de  
poursuite en 2016**

**Séance du 03 février 2016**

L'an deux mille seize  
le 03 février à 17 heures 30

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 18

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 18

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni dans les locaux du Syndicat 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Date de la convocation :  
27 janvier 2016

**NOTA :**  
Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché au  
local du syndicat  
en février 2016.

**Etaient présents :** Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Françoise GASTEL, Sylvie LE HIR, Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENET.

Le Président  
Ludovic FAGAUT,

**Etaient excusés :** Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Christophe LIME.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT dresse un bilan rapide des visites 2015 puis présente le dispositif des visites guidées 2016 ainsi que les rémunérations pour chaque prestataire.

A l'unanimité le Comité syndical :

- autorise le Président à mettre en place les visites guidées 2016 à destination du grand public et du public scolaire pour un montant de 4 932 € TTC selon la ventilation présentée en séance,
- valide le montant par visite alloué pour chaque prestataire,
- autorise le Président à signer les conventions correspondantes,
- autorise le Président à diffuser le calendrier des visites correspondant,
- autorise le Président à solliciter le Conseil départemental pour une aide 2016 au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles (à hauteur de 3 008 € soit 80% selon l'assiette définie : 6 visites FNE/FDC25, 4 visites LPO, Croppet et plaque HT).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.



Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le - 8 FEV. 2016

Pour extrait conforme  
Le Président,

Ludovic FAGAUT

**DEPARTEMENT  
DU DOUBS**

**Syndicat Mixte du Marais de Saône**

**ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON**

**EXTRAIT**

**du registre des Délibérations du Comité Syndical**

**DELIBERATION n°6  
Pastoralisme 2016**

**Séance du 03 février 2016**

L'an deux mille seize  
le 03 février à 17 heures 30

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 18

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni dans les locaux du Syndicat 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Membres qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation :  
27 janvier 2016

**Etaient présents :** Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Françoise GASTEL, Sylvie LE HIR, Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENET.

**NOTA :**  
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en février 2016.

**Etaient excusés :** Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Christophe LIME.

Le Président  
Ludovic FAGAUT,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT présente la poursuite du pâturage pour 2016.

La question de la rémanence des produits vétérinaires utilisés pour les chevaux est posée. Il est évoqué des traitements alternatifs moins impactant pour le milieu.

A l'unanimité le Comité syndical valide la reconduite du pâturage en 2016 selon les modalités discutées en séance et autorise le Président à signer la convention présentée et tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,



Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Ludovic FAGAUT

Reçu le - 8 FEV. 2016

**ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON**

**EXTRAIT**

**du registre des Délibérations du Comité Syndical**

**Séance du 03 février 2016**

**DELIBERATION n°7**  
Journal du marais et validation  
du plan de financement

L'an deux mille seize  
le 03 février à 17 heures 30

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 18

Membres qui ont pris part à la  
délibération : 18

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni dans les locaux du Syndicat 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Date de la convocation :  
27 janvier 2016

**Etaient présents :** Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Françoise GASTEL, Sylvie LE HIR, Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENET.

**NOTA :**  
Le Président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération sera affiché au  
local du syndicat  
en février 2016.

**Etaient excusés :** Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Christophe LIME.

Le Président  
Ludovic FAGAUT,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT présente le projet de parution en 2016 de deux numéros du Journal. Il souhaite qu'une interview d'un utilisateur du marais (agriculteur, chasseur, collégien,...) puisse faire l'objet d'une rédaction en page 8.

Le montant prévisionnel pour 2 numéros s'élève à 7 908 € TTC répartis de la manière suivante : 2 388 € TTC de frais d'impression, 1 026 € TTC de frais de distribution et 540 € TTC de mise en page soit 3 954 € par numéro.

Le Comité syndical valide à l'unanimité le plan de financement suivant :

- 30 % Ville de Besançon, correspondant à 50 % du surcoût occasionné par l'impression et la distribution du journal dans les quartiers de la Boucle et Battant ;
- 70 % Autofinancement.

A l'unanimité le Comité syndical valide cette proposition et autorise le Président à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.



Reçu le - 8 FEV. 2016

Pour extrait conforme  
Le Président,

Ludovic FAGAUT



ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON

**EXTRAIT**  
**du registre des Délibérations du Comité Syndical**

**DELIBERATION n°8**  
Acquisition foncière  
Parcelle ZE 76 à Saône

**Séance du 03 février 2016**

L'an deux mille seize  
le 03 février à 17 heures 30

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 18

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni dans les locaux du Syndicat 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Membres qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation :  
27 janvier 2016

**Etaient présents :** Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Françoise GASTEL, Sylvie LE HIR, Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENET.

**NOTA :**  
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en février 2016.

**Etaient excusés :** Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Christophe LIME.

Le Président  
Ludovic FAGAUT,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT présente le projet d'acquisition foncière : Parcelle ZE n°76 sise à la Confrérie à Saône pour un montant de total de 5 670 € TTC (dont 35 € de TVA) répartis de la manière suivante : 4 370 € pour le montant de la parcelle et 1 300 € de frais d'acte.

Le Comité syndical valide cette acquisition d'un montant estimatif de 5 635 € HT et le plan de financement associé comme suit :

- 80 % Agence de l'Eau
- 20 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à demander les aides et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Ludovic FAGAUT



Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le - 8 FEV. 2016



**ARRONDISSEMENT  
de BESANÇON**

**EXTRAIT  
du registre des Délibérations du Comité Syndical**

**DELIBERATION n°9  
Indemnité du comptable**

**Séance du 03 février 2016**

L'an deux mille seize  
le 03 février à 17 heures 30

Membres en exercice : 25  
Membres présents : 18

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni dans les locaux du Syndicat 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Membres qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation :  
27 janvier 2016

**Etaient présents :** Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Françoise GASTEL, Sylvie LE HIR, Françoise PRESSE, MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENET.

**NOTA :**  
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en février 2016.

**Etaient excusés :** Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Christophe LIME.

Le Président  
Ludovic FAGAUT,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT indique qu'une indemnité de conseil peut être versée au comptable conformément à la circulaire du Ministère de l'Intérieur n°NOR/INT/B/08/00040/C en date du 21 février 2008 relative aux mesures à prendre par les conseils à la suite de leur renouvellement, à l'arrêté du 16 décembre 1983 et plus particulièrement à l'arrêté du 12 juillet 1990.

A l'unanimité le Comité syndical se prononce favorablement sur le principe de versement de cette indemnité au payeur départemental et fixe cette indemnité à taux plein.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,



Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le - 8 FEV. 2016

Ludovic FAGAUT